

Table des matières

Avant-propos	7
Note des auteurs	11
Chapitre I. L'objet, les sources et les principes du droit du procès civil	13
Section 1. Le <i>droit du procès civil</i> et le <i>droit judiciaire privé</i>	14
Section 2. Les sources du droit du procès civil	19
Section 3. Les principes essentiels régissant le droit du procès civil	34
Sous-section 1. La première partie du Code judiciaire	34
A. Les articles 3 et 7 du Code judiciaire : l'application des lois dans le temps (droit transitoire)	35
B. L'article 5 du Code judiciaire : l'interdiction du déni de justice	41
C. L'article 6 du Code judiciaire : l'interdiction de prononcer par voie de disposition générale	43
D. Autres règles et concepts d'application transversale	44
Sous-section 2. Les principes généraux du droit judiciaire privé	45
Sous-section 3. Les autres caractéristiques essentielles du droit du procès civil	58
Sous-section 4. Vers de nouveaux principes directeurs du procès civil ?	65
Chapitre II. L'action en justice et son exercice	71
Section 1. Définition de l'action en justice et distinctions	73
Section 2. La recevabilité de l'action	74
Sous-section 1. L'intérêt	76
A. L'intérêt doit être né et actuel	78
§ 1. Notion	78
§ 2. Dérogations	79
B. L'intérêt doit être concret	82
C. L'intérêt doit être licite ou légitime	84
D. L'intérêt doit être direct et personnel	85
§ 1. Notion	85

§ 2. L'intérêt des personnes morales	86
a. Principe	86
b. Dérogations	88
§ 3. L'action en réparation collective	92
Sous-section 2. La qualité	92
A. La qualité : titre pour agir du demandeur	93
§ 1. Dans les actions banales, l'intérêt emporte qualité	94
§ 2. La qualité pour agir dans les actions attitrées	94
B. La qualité : pouvoir en vertu duquel une personne exerce une demande en justice	96
C. La qualité du défendeur	97
Sous-section 3. La capacité est-elle une condition de recevabilité de l'action ?	99
Section 3. L'exercice de l'action : la demande	103
Sous-section 1. Les éléments constitutifs de la demande	104
A. La cause	104
B. L'objet	107
§ 1. Notion	107
§ 2. Caractéristiques	113
C. Les parties	114
Sous-section 2. Les catégories de demandes	115
A. La distinction entre demande principale et demandes incidentes	115
B. La demande additionnelle	117
§ 1. Définition	117
§ 2. Recevabilité	117
§ 3. Forme	118
§ 4. Dépendance	118
C. La demande nouvelle	118
§ 1. Définition	118
§ 2. Recevabilité	120
a. Un fait ou un acte invoqué dans la citation ou la requête introductive d'instance	120
b. Moment auquel la demande nouvelle peut être introduite	122
§ 3. Forme	123
§ 4. Indépendance vis-à-vis de la demande principale	124
D. La demande reconventionnelle	124
§ 1. Définition	124
§ 2. Recevabilité	129
§ 3. Forme	130
§ 4. Indépendance vis-à-vis de la demande principale	130
E. La demande en intervention	131
§ 1. Concept et distinction	131

§ 2. L'intervention volontaire	132
a. Définition	132
b. Recevabilité	133
c. Forme	134
d. Dépendance vis-à-vis de la demande principale	134
§ 3. L'intervention forcée	135
a. Définition	135
b. Recevabilité	136
c. Forme	138
d. Indépendance vis-à-vis de la demande principale	138
Sous-section 3. Les effets de la demande	139
A. Effets à l'égard des parties	139
B. Effets à l'égard du juge	139
C. Effets à l'égard du droit en litige	139
Section 4. Les défenses	140
Sous-section 1. Définition	140
Sous-section 2. Les défenses au fond	142
Sous-section 3. Les exceptions de procédure	143
A. Les exceptions dilatoires et les fins de non-procéder	145
B. Les exceptions péremptoires	146
C. Les moyens de défense déduits du non-respect d'un délai de procédure	149
Sous-section 4. Les fins de non-recevoir	149
Sous-section 5. Cas particuliers	152
Sous-section 6. Controverses quant à la sanction effectivement prononcée par le juge en fonction de la défense souléevée	152
Section 5. Le formalisme procédural	154
Section 6. Les délais	158
Sous-section 1. Classification	159
A. Classification par fonctions : délais d'attente et délais accélérateurs	160
B. Classification par sanctions : délais d'ordre et délais prescrits à peine de nullité, de déchéance ou de sanctions spécifiques	160
C. Classification par destinataires	161
Sous-section 2. Fixation des délais	162
Sous-section 3. Computation des délais	163
Sous-section 4. Les sanctions de l'inobservation des délais	163
A. Les délais prescrits à peine de nullité	163
B. Les délais prescrits à peine de déchéance	163

C. Les sanctions spécifiques	164
D. Les délais d'ordre	165
Section 7. Les « jugements » et l'autorité de la chose jugée	166
Sous-section 1. Classification	167
Sous-section 2. Portée des jugements	167
Sous-section 3. « Les voies de nullité n'ont pas lieu contre les jugements »	170
Sous-section 4. L'autorité de la chose jugée	171
A. Notions	171
B. Autorité de la chose jugée et dessaisissement	173
C. Conditions de l'autorité de la chose jugée	174
D. Portée de l'autorité de la chose jugée par rapport aux différents types de défense	180
E. Autorité de la chose jugée et exercice d'une voie de recours	180
Section 8. Un droit de libre accès à la justice susceptible d'un usage abusif ou fautif	181
Sous-section 1. Principe du libre accès des justiciables à la justice étatique : rejet des injonctions de ne pas poursuivre une procédure	181
Sous-section 2. L'abus de droit dans le procès civil	184
A. Notion	184
B. Attitudes procédurales visées	186
C. Sanctions	189
D. Incidence des modes extrajudiciaires de résolution des litiges sur le caractère abusif du recours à la procédure	190
Chapitre III. L'organisation judiciaire	197
Introduction	199
Section 1. Les cours et tribunaux	199
Sous-section 1. Le canton judiciaire	201
Sous-section 2. L'arrondissement judiciaire	203
A. La réforme des arrondissements judiciaires par les lois de 2012 et 2013	203
B. Les tribunaux de première instance	206
C. Les tribunaux du travail et de l'entreprise	208
D. Les divisions au sein des tribunaux de police, de première instance, du travail et de l'entreprise	209
E. Les tribunaux d'arrondissement	210

Sous-section 3. Le ressort	211
Sous-section 4. Les chambres de règlement à l'amiable dans les tribunaux et les cours d'appel	212
Sous-section 5. Le royaume	217
Section 2. Les fonctions judiciaires	217
Sous-section 1. Le juge	217
A. La nomination	218
B. La carrière	220
Sous-section 2. Le ministère public	223
A. Introduction – Le rôle du ministère public en matière civile	223
B. L'organisation interne du ministère public	224
C. Les caractéristiques propres du ministère public	225
D. Les missions du ministère public dans le procès civil	227
Sous-section 3. Le barreau et les avocats	229
A. Accès à la profession d'avocat	230
B. Le cas particulier des avocats à la Cour de cassation	231
C. Les prérogatives de l'avocat	232
D. L'exercice et les devoirs de la mission de l'avocat	233
Sous-section 4. D'autres acteurs de la justice civile	235
A. Le greffe et les greffiers	235
B. Les huissiers de justice	236
C. Les notaires, experts judiciaires et traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés	239
Chapitre IV. Le partage des causes entre les juges	241
Introduction	245
Partie I. Le pouvoir de juridiction des cours et tribunaux de l'Ordre judiciaire	246
Section 1. Notions	246
Section 2. Le déclinatoire de juridiction	246
Partie II. La compétence des cours et tribunaux de l'Ordre judiciaire	250
Section 1. Définition et distinctions	250
Section 2. La compétence matérielle	253
Sous-section 1. Distinction entre compétences générales, spéciales et exclusives	254
A. Compétences générales	254

B. Compétences spéciales et exclusives	254
C. Prorogation de compétence du tribunal de première instance	256
Sous-section 2. Examen de la compétence de chaque tribunal de l'Ordre judiciaire	258
A. Le tribunal de première instance	258
§ 1. Compétence générale	258
§ 2. Compétences spéciales	259
a. Le contentieux du droit des personnes et des familles	260
b. Les contestations relatives à l'exécution des jugements et arrêts	261
c. Les saisies conservatoires, les voies d'exécution et les sûretés réelles mobilières	261
d. L' <i>exequatur</i> des jugements étrangers et des sentences arbitrales	262
e. Les contestations relatives à l'application d'une loi d'impôt	263
f. L'appel des jugements du juge de paix et du tribunal de police	264
B. Le tribunal de l'entreprise	265
§ 1. La loi du 26 mars 2014 et la loi du 15 avril 2018	266
§ 2. Compétence générale	269
§ 3. Compétences spéciales	271
§ 4. Compétences exclusives	272
C. Le tribunal du travail	272
§ 1. Compétences spéciales	273
§ 2. Compétences exclusives	274
D. Le juge de paix	276
§ 1. Les lois du 30 juillet 2013 et du 26 mars 2014	276
§ 2. Compétence générale	277
§ 3. Compétences spéciales	277
a. Le contentieux locatif et autres demandes similaires	278
b. Les actions en matière de copropriété	279
c. Les troubles anormaux de voisinage	280
d. Les contestations ayant pour objet les servitudes ainsi que les obligations que la loi impose aux propriétaires de fonds contigus	280
e. Les contestations relatives aux droits de passage	280
f. Les actions possessoires	281
g. Certaines compétences en droit des personnes et des familles	281
h. Les contestations en matière de crédit à la consommation	281
i. Le recouvrement de créances des entreprises fournissant des services d'utilité publique	281
j. Les contestations de titre	282
§ 4. Compétences exclusives	282

E. Le tribunal de police	283
§ 1. Compétences exclusives	283
§ 2. Le champ d'application de l'article 601bis du Code judiciaire	284
E. La cour d'appel	287
F. La cour du travail	287
G. La Cour de cassation	287
§ 1. Les pourvois en cassation	287
§ 2. Les compétences en matière d'excès de pouvoir	288
§ 3. L'annulation des règlements de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone et de l'Orde van Vlaamse Balies	288
§ 4. Le pourvoi dans l'intérêt de la loi	288
§ 5. Les autres attributions	289
Sous-section 3. Moment et critères d'appréciation de la compétence matérielle	289
A. Moment de l'appréciation	289
B. Critères d'appréciation	290
§ 1. En cas de compétence fondée sur l'objet de la demande	290
§ 2. En cas de compétence fondée sur la valeur de la demande	297
§ 3. En cas de compétence fondée sur la qualité des parties	299
Sous-section 4. Règles de compétence matérielle pour les demandes incidentes	299
A. La demande additionnelle	299
B. La demande nouvelle	300
C. La demande reconventionnelle	300
§ 1. Devant le tribunal de première instance	301
§ 2. Devant les juridictions d'exception	302
D. La demande en intervention	303
Section 3. La compétence territoriale	304
Sous-section 1. Définitions et catégories	304
Sous-section 2. Les règles de compétence territoriale supplétives	305
A. Régime juridique	305
B. Critères	308
Sous-section 3. Les règles de compétence territoriale impératives	315
A. Régime juridique	315
B. Dispositions légales	317
Sous-section 4. Les règles de compétence territoriale d'ordre public	319
A. Régime juridique	319
B. Dispositions légales	319

Sous-section 5.	Les règles de compétence territoriale pour les demandes incidentes	321
Sous-section 6.	Les clauses dérogatoires aux règles de compétence territoriale	321
A.	Généralités	321
B.	La nécessaire précision de la clause attributive de compétence	321
C.	Les clauses attributives de compétence et la réglementation en matière de clauses abusives	322
D.	L'éventuelle limitation du choix des parties par une disposition légale	324
E.	Renonciation unilatérale à la clause attributive de compétence	325
F.	Impact de la jurisprudence de la Cour de cassation en matière de détermination de sa compétence territoriale par le juge	326
Section 4.	Le règlement des incidents de compétence	327
Sous-section 1.	Les incidents de compétence au premier degré	328
A.	Le déclinatoire de compétence soulevé par le défendeur	329
B.	Le déclinatoire de compétence soulevé par le juge saisi	331
C.	La procédure devant le tribunal d'arrondissement	336
D.	Schéma récapitulatif	337
Sous-section 2.	Les incidents de compétence en degré d'appel	337
Sous-section 3.	Les incidents de compétence devant la Cour de cassation	342
Sous-section 4.	L'autorité et l'exécution des décisions sur la compétence	343
Sous-section 5.	Le règlement des incidents relatifs à la valeur indéterminée de la demande	346
Partie III.	La répartition des causes au sein des juridictions	348
Section 1.	Notions	348
Section 2.	L'incident de répartition	352
Section 3.	Demande d'attribution de la cause à une chambre composée de trois magistrats	354
Section 4.	Le mécanisme des « audiences sous l'arbre »	357
Partie IV.	La litispendance et la connexité	359
Section 1.	La litispendance	359
Sous-section 1.	Notion et conditions	359
Sous-section 2.	Procédure et règlement	361

Section 2. La connexité	363
Sous-section 1. Notion et conditions	363
Sous-section 2. La jonction pour cause de connexité	365
A. Jonction entre des demandes formées devant des juridictions distinctes	365
B. Jonction entre des demandes formées devant la même juridiction	374
C. Le cas particulier de la connexité entre des demandes formées devant la même juridiction mais devant des chambres différentes dont l'une disposerait d'une compétence exclusive	374
Sous-section 3. L'introduction de demandes connexes dans un même acte : la jonction directe	375
Chapitre V. L'emploi des langues	377
Section 1. Base légale et caractéristiques générales	379
Section 2. Méthode pour déterminer la langue de la procédure	382
Section 3. L'emploi des langues dans les arrondissements judiciaires autres que l'arrondissement judiciaire de Bruxelles	384
Section 4. L'emploi des langues dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles	385
Sous-section 1. Rappel de la réforme de 2012 : des tribunaux bruxellois unilingues	385
Sous-section 2. Étape préalable : la détermination du critère qui fonde la compétence du tribunal	386
Sous-section 3. L'article 4 de la loi (critère <i>intra-muros</i>)	389
A. Le critère <i>intra-muros</i>	389
B. La demande de changement de langue	392
§ 1. Introduction	392
§ 2. La demande unilatérale du défendeur	392
§ 3. La demande de changement de langue formulée de commun accord	398
Sous-section 4. L'article 3, alinéa 2, de la loi (critère <i>extra-muros</i>)	398
A. Le critère <i>extra-muros</i>	398
B. La demande de changement de langue	399
§ 1. La demande de changement de langue formulée de commun accord	399
§ 2. La demande de changement de langue unilatérale par le défendeur	399

Sous-section 5.	Les règles particulières applicables au régime linguistique devant les justices de paix et les tribunaux de police (siégeant en matière civile) de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles	400
A.	L'emploi des langues devant les justices de paix de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles	401
§ 1.	Les cantons localisés dans l'arrondissement administratif de Bruxelles	401
§ 2.	Les cantons localisés dans l'arrondissement administratif de Hal-Vilvorde	401
B.	L'emploi des langues devant les tribunaux de police de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles	402
§ 1.	Introduction	402
§ 2.	Les régimes linguistiques applicables devant les tribunaux de police francophone et néerlandophone de Bruxelles	402
§ 3.	Les régimes linguistiques applicables devant les tribunaux de police de Hal et de Vilvorde	403
Sous-section 6.	Le choix de la langue de la procédure en cas d'introduction au moyen d'une requête conjointe	404
Section 5.	Considérations diverses en matière d'emploi des langues	404
Section 6.	Sanction de la méconnaissance des règles en matière d'emploi des langues	407
Section 7.	Les recours en matière d'emploi des langues	409
Index		413